

Dans la pratique, lorsque l'on se retrouve confronté à des tensions ou impliqué dans un conflit, et que l'on souhaite trouver une solution, ou, en l'absence de tout conflit, s'il s'agit de conclure un accord entre parties qui ont des avis divergents, il n'est pas toujours simple de savoir quelle est la meilleure voie à suivre. Dans le domaine des relations professionnelles, cette question peut s'avérer particulièrement délicate en raison du potentiel déséquilibre entre les personnes concernées. Interviennent en effet non seulement des considérations économiques mais également émotionnelles. Parmi les différents mécanismes visant à permettre de trouver un accord, plusieurs éléments peuvent guider ce choix : le nombre des parties, le contexte du (pré) conflit, la complexité juridique de la situation, l'évolution de la relation entre les parties, les contraintes et les intérêts de chacune d'elles. Dans un article publié dans la revue *Orientations* du mois de juillet 2020 publié aux éditions Kluwer, Marianne Gratia présente, de manière théorique et très pratique, un tableau de plusieurs mécanismes de règlement des différends, alternatifs au processus judiciaire, qui impliquent généralement l'intervention d'un tiers à savoir la négociation amiable, la conciliation, la médiation et le droit collaboratif. Y sont abordées leurs spécificités, leurs implications concrètes et les interactions avec d'autres intervenants éventuels (magistrats, la personne de confiance, et le conseiller en prévention aspects psychosociaux). La médiation est plus particulièrement développée notamment pour mettre en évidence les conséquences des modifications qui ont été apportées à la réglementation en 2018. L'article est ponctué d'exemples pratiques, visant à permettre au lecteur de faire un choix éclairé lorsque la voie judiciaire ne paraît pas la plus adaptée à la situation concernée.

Références, : Mariane GRATIA, « Les modes alternatifs de règlement des conflits en matière sociale : une plus-value pour les acteurs de la justice ? », *Orientations*, 2020/7, Ed.KLUWER, pp..1 à 34